

enquêtera-t-il à ce sujet, b) dans l'affirmative (i) le gouvernement rendra-t-il publiques toutes les raisons pour lesquelles l'ambassade oppose ce refus (ii) le ministère veillera-t-il à corriger la situation?

2. Le Ministère sait-il que le dernier incident de ce genre s'est produit le 9 juillet 1980?

M. Louis Duclos (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Le ministère des Affaires extérieures peut confirmer que l'ambassade des États-Unis à Ottawa n'accepte pas les mandats-poste canadiens en dollars américains en règlement des droits consulaires.

a) Sans objet.

b) (i) C'est là une politique du gouvernement des États-Unis.

(ii) Le ministère ne fera pas de démarches pour faire modifier la situation.

2. L'ambassade des États-Unis a indiqué au ministère qu'il arrivait parfois que lui soient présentés, à titre de règlement, des effets qui ne sont pas acceptés, mais ces cas ne sont pas consignés par l'ambassade.

L'ENQUÊTE SUR LA CONDITION DES INDIENS

Question n° 1423—M. Greenaway:

1. Combien ont coûté la rédaction et la publication du document du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien intitulé: «Enquête sur la condition des Indiens» et préparé par le directeur général du soutien du Programme des affaires indiennes et inuits, M. R.H. Knox?

2. Les services d'experts-conseils ont-ils été retenus par contrat et, dans l'affirmative, a) combien chacun a-t-il reçu du Ministère ou de tout autre ministère, b) quel était leur nom, c) qui les a choisis et comment?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):

1. Traitement (employés nommés pour une période déterminée):	\$ 35,538.40
Dépenses administratives:	56,886.41
Marchés:	154,515.45
Coût global:	246,940.26
2. Oui, on a conclu des marchés avec les experts-conseils énumérés ci-dessous:	
a) et b)	
W. Badcock	\$ 11,813.05
M. Giuliani	21,100.40
J. Nicholson	35,000.00
G. Cassidy	7,620.00
Systems Approach Consultants Ltd.	6,980.00
Systems Approach Consultants Ltd.	30,950.00
Nepean Development Consultants	10,500.00
Aerographics	23,054.00
C.R.O.P. Ltd.	6,795.00
Environnement Canada—Système de données sur les terres du Canada	703.00
	\$154,515.45

Tous ces coûts ont été assumés par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

c) La sélection a été faite de la manière suivante:

1. Nous avons établi une liste des tâches nécessitant la passation de marchés de services.

2. Nous avons dressé une courte liste de noms de personnes appropriées, en nous fondant sur les recommandations de divers secteurs du Programme des affaires indiennes, y compris les directions de la recherche et de l'évaluation, en utili-

sant des critères comme la connaissance du Programme des affaires indiennes, l'expérience de la rédaction de rapports et de l'élaboration d'une politique gouvernementale et la compétence dans l'analyse des données et l'analyse financière.

3. Nous avons eu des entrevues avec des entrepreneurs possibles.

4. Les marchés ont été adjugés selon des conditions spéciales établies en rapport avec chaque projet.

L'ELDORADO NUCLÉAIRE LIMITÉE—LE CONTRAT DE LA DOMINION BRIDGE

Question n° 1425—M. Cullen:

1. Après la fin de la période de soumission pour la fabrication de cellules F-2, la Dominion Bridge, qui a soumissionné par le biais de C. E. Lummus au nom d'Eldorado Nucléaire Limitée, a-t-elle pu se conformer aux modalités du contrat?

2. Les modalités du contrat énoncées dans un exposé de l'étendue des travaux présenté par un autre soumissionnaire ont-elles servi de base à l'adjudication d'un contrat à la Dominion Bridge?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Réponse de l'Eldorado Nucléaire Limitée:

1. Non. La Dominion Bridge a été choisie après une analyse exhaustive du prix de la soumission qu'elle avait présentée et de sa capacité d'exécuter les travaux en conformité des spécifications de fabrication des cellules de fluorine.

2. Non. L'exposé de l'étendue des travaux, notamment le dessin des cellules de fluorine fourni par l'ENL et la Lummus Company of Canada Limited, a été transmis à toutes les sociétés invitées à présenter une soumission.

LES FRAIS D'INTERURBAIN DANS LES CIRCONSCRIPTIONS

Question n° 1427—M. Halliday:

1. Dans combien de circonscriptions doit-on payer des frais d'interurbain pour téléphoner à l'intérieur même de la circonscription?

2. Combien de circonscriptions se trouvent entièrement dans les limites urbaines d'une municipalité?

M. D. M. Colletette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Les renseignements demandés ne relèvent pas du gouvernement sur le plan administratif.

2. Quatre-vingt-dix-sept (97) circonscriptions sont totalement situées à l'intérieur de régions urbaines selon les termes de l'article II de la loi électorale du Canada qui se lisent comme suit: «une cité ou une ville constituée en corporation et ayant une population de cinq mille âmes ou plus». Le document ci-après énumère les circonscriptions électorales concernées.

Circonscriptions urbaines

Ontario
 Burlington
 Hamilton-Est
 Hamilton Mountain
 Hamilton-Ouest
 Lincoln
 London-Est
 London-Ouest
 Mississauga-Nord
 Mississauga-Sud
 Oshawa
 Ottawa-Centre